



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Caroline
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Georges MEZUI	JACQUEMARD
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	BOURGUIGNAT
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Marien LOVICH	Madame Mélanie BALSON	Madame Stéphanie MODDE
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Delphine BLAYA	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL
HASSOUNI
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Monsieur Antoine
HOAREAU
Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur
François DESEILLE
Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline
JACQUEMARD
Madame Catherine HERVIEU pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE

Contrat de ville - 2ème phase programmation 2024

La politique de la ville vise à réduire les inégalités sociales entre les habitants des quartiers dits « prioritaires » et les autres quartiers des villes en proposant des actions complémentaires à celles du « droit commun », afin de favoriser le bien-vivre ensemble et améliorer les conditions de vie des habitants.

Pour la période 2024-2030, le nouveau contrat de ville va concerner 23 200 habitants sur les six quartiers politique de la ville de Dijon métropole : les Grésilles et la Fontaine d'Ouche à Dijon, mais aussi le mail à Chenôve, le Bief du moulin à Longvic, le Belvédère à Talant et Quetigny-centre qui est entré dans la géographie prioritaire au 1^{er} janvier 2024.

Signé pour six ans, le contrat de ville mobilise, sur leurs champs de compétences respectifs, les partenaires institutionnels, les associations et les habitants. Il associe dans son pilotage, sa mise en œuvre et son évaluation, les habitants et les conseils citoyens installés sur les communes. Les acteurs signataires du contrat de ville 2024-2030 sont déjà fortement engagés auprès des habitants des quartiers prioritaires à travers les politiques publiques qu'ils déploient dans le cadre du droit commun.

Le contrat de ville définit le cadre de travail partenarial, les enjeux au niveau métropolitain et décline dans son volet communal les trois orientations spécifique pour Dijon sur les deux quartiers prioritaires de la Fontaine d'Ouche et des Grésilles : le lien social, le cadre de vie ainsi que l'émancipation par la culture, le sport et l'éducation.

Pour 2024, la ville de Dijon participera au financement des projets et des actions du contrat de ville à hauteur de 317 700 €.

Une première programmation 2024 s'est traduite par la participation financière de la Ville à des actions portées par trois associations, pour un montant total de 33 000 €.

Huit associations ont depuis sollicité un soutien de Dijon au titre du contrat de ville.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'approuver une deuxième programmation, dont les actions et montants sont précisés dans le tableau annexé au présent rapport. La Ville apportera son soutien financier, dans le cadre de cette deuxième programmation, à hauteur de 177 370 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver**, telle que présentée dans le tableau annexé au présent rapport, la répartition des financements de la Ville, au titre de la deuxième programmation du contrat de ville 2024, à un montant total de 177 370 € pour des actions dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par huit associations ;

- **de dire** que le montant des dépenses sera imputé sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 ;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les conventions de financement annexées au présent rapport, et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 53

ABSTENTION : 6

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 7 PROCURATION(S)